

## COMITE INTERNATIONAL DE LIAISON DES COALITIONS POUR LA DIVERSITE CULTURELLE

Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Equateur, Espagne, France, Guinée, Hongrie, Irlande, Italie, Mali, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Sénégal, Slovaquie, Suisse, Togo, Uruguay

### Présentation du Comité International de Liaison des Coalitions pour la diversité culturelle au RIPC

**Dakar, 21 novembre 2005**

#### 1. Introduction par Nicolas Sawalo Cissé

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Bonjour. Je vous remercie d'avoir invité le Comité International de Liaison des Coalitions pour la diversité culturelle à venir s'exprimer devant vous aujourd'hui.

Mon nom est Nicolas Sawalo Cissé. Je suis le Président de la Coalition Sénégalaise pour la diversité culturelle et le Président du Réseau africain des Coalitions pour la diversité culturelle. Je suis accompagné dans la délégation par :

- **Rasmane Ouedraogo**, Président de la Coalition burkinabé pour la diversité culturelle qui est également le Secrétaire général du réseau africain des Coalitions et un acteur acclamé et populaire.
- **Ludovic Mboule**, Président de la Coalition camerounaise pour la diversité culturelle et musicien célèbre pour ses ballades chantées en langue Duala
- **Jim McKee**, Directeur des Relations Extérieures de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle
- **Et Debora Abramowicz**, Coordinatrice de la Coalition française pour la diversité culturelle,

Les Coalitions pour la diversité culturelle sont au nombre de 31 à travers le monde.

Ces 31 Coalitions regroupent environ 500 organisations professionnelles de la culture de toutes les régions du monde, dans les secteurs du livre, du cinéma, de la télévision, de la musique, du spectacle vivant et des arts graphiques et plastiques. Elles réunissent les organisations représentant les acteurs, auteurs, compositeurs, réalisateurs, musiciens, techniciens et artistes plasticiens ainsi que les producteurs indépendants de films, de télévision et de musique, les éditeurs, les radiodiffuseurs et les distributeurs. En bref, elles sont les représentantes de l'ensemble des forces vives de la culture dans leurs pays respectifs.

Je salue à présent l'action déterminante du RIPC dans l'élaboration et l'adoption de la Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Depuis la création du Réseau International sur la Politique Culturelle (RIPC), vous n'avez eu de cesse de promouvoir le concept de « diversité culturelle » et de défendre la nécessité de voir reconnaître dans le droit international le droit des Etats d'adopter et de mettre en oeuvre les politiques culturelles qu'ils jugent nécessaires. Le travail de vos experts a grandement influencé les débats à l'UNESCO et les pays que vous représentez ont été leaders dans la campagne en faveur de la convention pour aboutir à ce vote écrasant le 21 octobre dernier où seuls deux pays se sont opposés au texte proposé à la Conférence générale de l'UNESCO.

Depuis l'année dernière et la réunion de votre réseau à Shanghaï, notre Comité International de Liaison des Coalitions pour la diversité culturelle (CIL) a été très actif. Nous sommes passés de 19 à 31 Coalitions à travers le monde et au moins quatre autres Coalitions sont en cours de constitution, ce qui devrait nous conduire à 35 Coalitions avant la fin de l'année.

Nous avons aussi organisé plusieurs événements internationaux pour attirer l'attention des acteurs majeurs de la société civile et des autorités compétentes sur les enjeux de la Convention qui était alors en examen :

- réunion des organisations professionnelles francophones en novembre 2004 au Burkina Faso en marge du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Francophonie et transmission à ces mêmes Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Déclaration de Ouahigouya
- Quatrièmes Rencontres Internationales des Organisations professionnelles de la culture à Madrid en mai 2005 où 200 participants venant de 60 pays ont débattu pendant 2 jours sur la diversité culturelle et ont fait part de leur soutien inconditionnel à un instrument juridique international en faveur de la diversité culturelle
- Réunion du CIL à Buenos Aires en septembre 2005 en marge des Troisièmes Rencontres Internationales sur la diversité culturelle organisée par la ville de Buenos Aires
- Réunion des Coalitions francophones durant la journée de la diversité culturelle organisée dans le cadre du Festival du Film francophone de Namur en septembre 2005
- Conférence organisée à Paris en octobre 2005, à la veille du débat à l'UNESCO sur la Convention sur la diversité culturelle, où 7 grands artistes internationaux sont venus défendre la diversité culturelle et expliquer pourquoi la culture doit être protégée

Des missions dans plus de 30 pays ont été menées en 2005 par les représentants du CIL pour fédérer les organisations professionnelles de la culture et les sensibiliser à la cause de la diversité culturelle. Nous avons été entendus et compris et pensons que nous avons, à la mesure de nos moyens, contribué au succès de notre nouvelle Convention. Nous poursuivons notre mission sans relâche puisque plus de 12 pays vont être visités d'ici à la fin de l'année dans le cadre de la campagne de ratification que nous avons lancée dès le lendemain de l'adoption de la Convention par les Etats membres de l'UNESCO.

Pour vous parler de ce sujet important, je donne à présent la parole à Ludovic Mboulé, Président de la Coalition camerounaise pour la diversité culturelle et grand musicien.

## 2. Présentation de Ludovic Mboule

Ministers,

It is as President of Cameroon's Coalition for Cultural Diversity, and also as an artist, that I speak to you today.

It is true that we, as artists, often live in a world of our own imagination, focused on what inspires us and what we are creating. But we remain very aware of the laws and policies that protect us. We are grateful that our creations and our performances are protected by intellectual property laws. In the same way, we are also acutely aware of the essential role that cultural policies play in fostering an environment in which we can create, and in which we can share our creations with our fellow citizens. We may not be legal experts, but we value the work of those who develop the laws that protect and support the process of creation—because we understand full well how important this is.

C'est ce que nous avons dit lors de nos interventions à Paris le 17 octobre dernier devant les représentants des Etats membres de l'UNESCO à l'occasion du débat sur la Convention sur la diversité culturelle lors de la 33<sup>ème</sup> Conférence Générale de l'UNESCO.

Nous avons compris que nos politiques culturelles étaient menacées par les accords commerciaux internationaux (bilatéraux, régionaux et multilatéraux) et qu'une course était lancée pour essayer de limiter les possibles dégâts causés par de tels accords. Cette course impliquait l'adoption impérative d'une convention sur la diversité culturelle par l'UNESCO à l'automne 2005 et elle appelle à présent une ratification rapide de cette même convention par un nombre très important de pays.

Les dispositions de la Convention vont légitimer la position des Etats qui refusent de libéraliser les biens et services culturels dans les accords commerciaux internationaux.

Par ailleurs, nous savons tous que ces mêmes dispositions prévoient que la Convention entrera en vigueur une fois qu'elle aura été ratifiée par au moins 30 Etats. Il faut donc obtenir au plus vite ces 30 ratifications. Mais pour que la Convention prenne toute sa mesure, ce sont au moins 50 ou 60 Etats qui doivent l'avoir ratifiée. Pour cela, il faudra qu'ils résistent aux pressions en sens contraire venues du Gouvernement américain et ils auront besoin du soutien indéfectible des pays qui ont permis que le texte de la convention voit le jour et soit adopté.

C'est pourquoi une grande campagne de ratification et de mise en œuvre dont vos Etats seraient les initiateurs est appelée de nos vœux.

De notre côté, nous allons mener une telle campagne à notre niveau en organisant des séminaires régionaux d'information avec les organisations professionnelles de la culture et les autorités locales.

Cette campagne a déjà commencé à travers nos publications et communiqués de presse.

Je passe à présent la parole à **Debora Abramowicz** de la Coalition française pour la diversité culturelle.

### **3. Intervention de Debora Abramowicz**

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mes prédécesseurs à ce micro ont salué votre travail et votre engagement indéfectible dans le dossier qui nous préoccupe. Je me joins à leurs louanges et voudrai pour ma part féliciter les Coalitions africaines pour leur mobilisation en faveur de la diversité culturelle.

L'Afrique est en effet un continent très actif au sein du CIL puisqu'il compte pas moins de 10 Coalitions.

L'Amérique du Sud compte également de très nombreuses Coalitions puisque l'ensemble du continent est presque couvert et que deux nouvelles Coalitions sont en cours de constitution sur ce territoire au Venezuela et au Paraguay.

L'Europe accueille 9 Coalitions et nous sommes décidés à en établir de nouvelles à l'Est et au Nord grâce aux missions que nous avons planifiées en 2006 dans ces territoires.

Nos futures missions vont également se concentrer sur l'Asie, le Moyen-Orient et les pays d'Afrique anglophone pour développer la présence de Coalitions dans ces pays.

En qualité de représentants des organisations professionnelles de la culture, nous voulons être impliqués directement dans la mise en œuvre et le suivi de la convention. Le rôle de la société civile est d'ailleurs expressément reconnu à l'article 11 de la Convention de l'UNESCO et nous espérons que cette disposition ne restera pas lettre morte.

Nous avons démontré notre capacité de mobilisation et la compétence de nos experts au cours de l'ensemble des négociations. Cela est tout à fait compréhensible puisque nous représentons les premiers concernés par ces mesures : l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de la création, ceux qui en plus d'alimenter leurs cultures nationales, alimentent le patrimoine culturel de l'humanité.

On n'insistera jamais assez sur l'importance de la poursuite du développement des cultures nationales pour que les jeunes générations puissent se reconnaître dans les images et les sons véhiculés par les médias. Le processus d'identification à sa propre culture est essentiel dans la construction par un peuple de son identité. Cela ne doit pas l'empêcher de s'intéresser aux autres cultures mais pour que les cultures passent les frontières il faut d'abord qu'elles existent et soient soutenues au niveau national.

Notre implication future dans la mise en œuvre de la Convention concernera en priorité le soutien aux industries culturelles des pays en développement et un tel cadre de coopération est prévu dans la Convention. Il est essentiel que ces pays dont la culture inspire les artistes du monde entier aient les moyens de voir éclore de nouveaux talents et de donner à ceux-ci les moyens de se produire sur place. C'est pourquoi nous encourageons vivement les pays les plus avancés à alimenter le Fonds pour la diversité culturelle prévu par l'article 18 de la Convention.

Je passe à présent la parole à Rasmane Ouedraogo, de la Coalition burkinabé pour la diversité culturelle

#### **4. Présentation de Rasmane Ouedraogo**

Mesdames et Messieurs les Ministres, je ne vais pas répéter les interventions de mes prédécesseurs mais je vais les rejoindre concernant le rôle fondamental joué par le RIPC depuis sa création en 1998.

Notre cause a besoin de pays leaders pour faire avancer le dossier qui nous préoccupe et vous avez rempli cette tâche avec efficacité.

De notre côté, nous assurons une mission de diplomatie civile complémentaire à l'action que vous menez.

Dans un souci d'efficacité, les Coalitions pour la diversité culturelle travaillent de concert et mènent des actions au-delà de leurs frontières nationales. Elles se sont regroupées sur un plan régional et/ou linguistique. Existait désormais un réseau africain, un Comité européen et une fédération américaine de Coalitions. Les Coalitions francophones se réunissent aussi ponctuellement comme l'an dernier au Burkina Faso ou en septembre 2005 à Namur à l'occasion du Festival International du Film Francophone de Namur.

Ces regroupements se font afin de confronter nos expériences, d'échanger des informations, de mettre en place des stratégies ciblées et d'adopter des positions communes destinées à nos interlocuteurs régionaux, tels que l'Union Européenne, l'Organisation des Etats Africains, l'Organisation des Etats Américains ou encore l'Organisation Intergouvernementale de la Francophonie.

Comme il vous l'a été dit, une de nos priorités est la campagne de ratification et de mise en œuvre de la Convention.

Nous ne doutons pas que cette question est également prioritaire pour vous. C'est pourquoi nous souhaitons dialoguer avec vous pour connaître les grands axes de votre stratégie.

Bien entendu, nous sommes tout à fait disposés à vous proposer notre collaboration au niveau de la société civile. Il serait intéressant de mener des actions concertées à destination des différents groupes de pays pour les inviter à une ratification rapide.

Notre seul souci est l'efficacité de nos actions et de faire en sorte que la Convention sur laquelle nous travaillons tous depuis plusieurs années entre en vigueur le plus rapidement possible et prenne au plus vite sa pleine dimension.

Le mouvement des Coalitions est en plein essor. Cela témoigne de la prise de conscience au niveau mondial des enjeux du dossier.

J'espère que nous nous retrouverons l'année prochaine pour évoquer les progrès qu'on aura accomplis ensemble durant l'année à venir.